



## SNESUP-FSU Nord Pas de Calais

Communiqué du 2 mars 2010

*Réunie le 23 février 2010 au siège de l'IUFM à Villeneuve d'Ascq, l'assemblée des adhérents du SNESUP-FSU du Nord Pas de Calais a étudié l'accord intitulé « principes directeurs pour un schéma régional de la formation des maîtres dans l'académie de Lille » conclu le 12 janvier 2010 entre les présidents des 6 universités de l'académie, le recteur et la direction de l'IUFM (reproduit en annexe). Elle accueille avec intérêt la volonté de coopération affichée et la prise en compte des expertises des personnels concernés. Néanmoins, elle estime que cet accord ne règle pas les problèmes de fond posés par la mastérisation imposée par le gouvernement. En outre, les nombreuses ambiguïtés de ce texte permettent des interprétations très divergentes. De surcroît, les modalités de sa mise en œuvre étant étudiées, en particulier celles du transfert des compétences et moyens au PRES, cet accord risque de se réduire à un ensemble de déclarations d'intention sans lendemain.*

### **Associer les personnels et les instances représentatives !**

L'assemblée rappelle, au préalable, que le SNESUP est résolument opposé à la soi-disant réforme de la formation des enseignants que le gouvernement s'efforce d'imposer depuis l'automne 2008, dont il demande l'abandon, et qu'il exige l'ouverture d'une véritable négociation pour une tout autre réforme.

L'assemblée des adhérents du SNESUP Nord Pas de Calais rappelle également qu'elle porte, notamment depuis cette période, un certain nombre de propositions en ce qui concerne l'organisation de la formation des enseignants dans notre région. Et, depuis l'annonce début octobre 2009 par le président de l'université d'Artois de la fermeture du centre IUFM de Douai, le SNESUP Nord Pas de Calais demande que les organisations syndicales ainsi que les personnels (en particulier ceux de l'IUFM) et leurs élus soient associés aux réflexions et travaux visant à mettre une telle organisation sur pied.

L'assemblée regrette que cette demande légitime n'ait toujours pas été prise en compte et déplore que l'accord du 12 janvier 2010 n'ait pas encore été officiellement porté à la connaissance des personnels, de tous les Conseils des universités, du Conseil d'école de l'IUFM, des personnels et des syndicats. Ce manque de transparence laisse planer un doute sérieux quant à la volonté de ses négociateurs de mettre véritablement en œuvre un schéma coopératif d'organisation académique de la formation des enseignants.

### **Des aspects positifs...**

L'accord du 12 janvier constitue l'amorce, depuis l'intégration de l'IUFM à l'université d'Artois, d'une véritable coopération des six universités et de l'IUFM. En effet, rappelons qu'aucun des projets d'accord antérieurs n'a pu être finalisé (convention-cadre liée à cette intégration, texte

rédigé par les six présidents fin janvier 2009 à la suite d'une rencontre entre la CRPU et le SNESUP). Le mouvement universitaire du premier semestre 2009, puis la mobilisation des personnels à l'annonce de la fermeture du centre de Douai, et l'hostilité quasi-unanime de la communauté universitaire et de ses institutions représentatives (CPU, CNESER, Conseils d'université...) à la contre-réforme que le gouvernement fait passer en force depuis cet été ont manifestement contribué à faire prendre conscience aux autorités universitaires régionales de la nécessité absolue de coopérer.

On peut donc espérer que cet accord contribue au déblocage de la situation d'impasse et de concurrence aberrante entre les universités de la région créée par les projets gouvernementaux et aggravée par certaines initiatives locales intempestives et déraisonnables.

Cet accord apparaît positif en ce qu'il pose le principe de la cohabilitation des masters préparant aux concours de recrutement des enseignants, et en ce qu'il confie à l'IUFM (sites et personnels), d'une part, les enseignements dans le cadre d'un master « professeurs des écoles », d'autre part, la formation professionnelle dans le cadre des masters « second degré », en coopération avec des personnels des universités, et enfin l'organisation des stages (en coopération avec le rectorat).

Ces principes valent reconnaissance partagée de l'expertise IUFM, impliquent le maintien des sites décentralisés de l'IUFM, et ébauchent une garantie d'emploi de leur personnel.

### **...mais des germes de dysfonctionnement**

En revanche, l'accord est affaibli, voire grevé de dangers, par de multiples imprécisions et ambiguïtés propres à engendrer des interprétations divergentes risquant d'en ruiner l'économie.

#### Il est affaibli par ses imprécisions :

Il ne précise pas entre quels établissements les masters « second degré » seront cohabilités, ce qui laisse ouverte une possibilité de concurrence nuisible.

Il n'indique pas quels seront les masters retenus, parmi l'ensemble de l'offre de formation des six universités.

Il ne mentionne pas les conditions de la formation des professeurs des lycées techniques et professionnels (PLP).

Il ne définit pas la notion de « coopération » entre les personnels de l'IUFM et ceux des UFR des universités.

Il passe sous silence les problèmes posés par l'exigence réglementaire d'adossement de la formation à la recherche.

S'agissant du master « PE », il n'explicite pas comment, institutionnellement et pratiquement, son portage pourra être assuré par l'université d'Artois et l'IUFM alors que son pilotage le sera dans le cadre du PRES. Les notions de portage et de pilotage restent non définies. En l'état de la conception et des statuts du PRES, pôle auquel les universités n'ont transféré aucune compétence, il ne semble pas possible de confier une telle mission à cet établissement. Est-il envisagé de modifier ces éléments ?

#### Il est lourd de dangers nouveaux :

Le principe selon lequel toute la formation des enseignants, ainsi que l'ensemble des moyens dédiés, ont vocation à intégrer le PRES, qui plus est "dès à présent", signifie-t-il que l'ensemble des masters ouverts dans le cadre de la formation des enseignants seraient transférés, avec moyens et personnels, au PRES, lequel devrait alors être habilité à délivrer des diplômes d'État ? La concomitance de ce principe avec l'apparition d'un nouveau projet de fusion de l'ensemble des universités de l'académie pouvant être porté par un PRES transformé en « grand établissement » ne laisse pas d'être inquiétante.

L'assemblée des adhérents SNESUP du Nord Pas de Calais alerte les auteurs de l'accord du 12 janvier sur les dangers qu'il y aurait à tenter de déposséder les universités d'une partie de leurs masters au profit de l'établissement juridiquement distinct que constitue le PRES, et sur les effets de la disparition de l'IUFM qu'un tel transfert (une telle "migration"!) ne manquerait pas d'impliquer.

L'assemblée s'inquiète, en outre, fortement des conséquences de la présence parmi les membres associés du PRES d'un établissement d'enseignement supérieur privé qui s'efforce déjà de concurrencer les universités en matière de formation des enseignants. Enfin, l'opacité dans laquelle fonctionne actuellement ce PRES, qui ne rend jamais compte de son activité aux instances de ses membres fondateurs et dont la structure exclut la représentation des organisations syndicales, priverait les personnels de toute possibilité de participation à la définition des orientations des formations, ce qui ne serait pas acceptable.

**En conclusion**, l'accord du 12 janvier 2010, bien qu'exprimant une volonté commune de coopération et semblant conforter les missions de l'IUFM, présente le risque de transférer le dispositif régional de formation des enseignants à une institution inadaptée, ou de se réduire à un ensemble de déclarations d'intention dont les premiers efforts de mise en œuvre révéleront vite la vacuité. Nos militants en entendent déjà des interprétations bien différentes dans leurs établissements, voire même à l'IUFM.

L'assemblée des adhérents du SNESUP Nord Pas de Calais réaffirme avec force que l'approbation par l'ensemble des personnels concernés de tout schéma directeur d'organisation académique de la formation des enseignants constitue l'une des conditions nécessaires de son succès.

Elle réitère sa proposition, déjà formulée dans une lettre ouverte de la FSU Nord Pas de Calais en date du 27 octobre 2009, d'ouverture d'une conférence régionale à laquelle seraient invités tous les acteurs (universités, rectorat, collectivités locales, personnels - en particulier ceux de l'IUFM - organisations syndicales), proposition que M. le recteur avait d'ailleurs accueillie favorablement lors de l'audience accordée le 15 décembre 2009 à une délégation de la FSU.

La formation des enseignants, c'est-à-dire celle de nos enfants, ne mérite-t-elle pas mieux que des artifices visant à masquer rivalités corporatistes, féodalités clientélistes et autres jeux de pouvoir ?

---

Accord du 12 janvier 2010

Principes directeurs pour un schéma régional de la formation des maîtres dans l'académie de  
Lille

Les présidents et vice-présidents CEVU des six universités de l'académie ainsi que le directeur et les deux directeurs adjoints de l'IUFM, école interne de l'Université d'Artois, et le Recteur de l'académie de Lille s'accordent sur les points suivants :

- Les masters donnant accès au recrutement des enseignants du second degré feront l'objet de cohabilitations. Les enseignements seront assurés en coopération avec l'IUFM, école interne de l'Université d'Artois, pour les dimensions professionnelles.
- Le master donnant accès au recrutement des enseignants du premier degré (PE) fera l'objet d'une mention unique, cohabilitée par les cinq universités intéressées et portée par l'Université d'Artois avec l'IUFM, son école interne. Ces différents partenaires piloteront ce master dans le cadre du PRES. Pour ce master (PE), les enseignements seront dispensés dans les sites de l'IUFM, ils seront assurés par les personnels de l'IUFM, en coopération avec des personnels des Universités de proximité, dans le respect des exigences d'un master.
- L'organisation des stages concernant le premier et le second degré est assurée par l'IUFM école interne d'Artois, en coopération avec les services académiques.
- La formation des maîtres, notamment PE, et l'ensemble des moyens dédiés, ont vocation à intégrer le PRES dès à présent. Les conditions de ces migrations sont à préciser.
- A titre transitoire, et au moins pour 2010-2011, les inscriptions au master du premier degré se feront à l'Université Artois.